

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Commugny / VD

Maître de l'ouvrage: Commugny

Architecte/ingénieur/direction des travaux: Desa SA, Epalinges

100% ÉCOLOGIQUE ■ *Trois communes de la région de Terre Sainte (ouest du canton) – Commugny, Tannay, et Chavannes-des-Bois – ont décidé de réaliser une déchetterie intercommunale pour leurs 4715 habitants et, du coup, ont désaffecté les installations communales.*

La nouvelle déchetterie a été ouverte au public le 4 juillet 2016, après des travaux entamés en juin 2015, sur une parcelle située en dehors de la commune de Commugny. L'investissement de 2 350 000 francs a été financé au prorata du nombre d'habitants des trois communes partenaires.

Selon la société Desa SA, l'ouvrage intercommunal serait, à sa connaissance, le premier centre de tri du canton fonctionnant entièrement avec des énergies renouvelables. Une possibilité ouvrant de nouvelles perspectives pour les communes quant au choix du terrain.

120 000 tonnes de remblais

Il aura fallu 13 ans et une douzaine de sites proposés pour trouver un terrain. La construction s'est finalement réalisée au lieu-dit Les Marais, à Commugny. Cette dernière commune ne possédant pas de zone d'utilité publique, le canton a demandé la compensation de la surface d'assolement, en conformité avec la Loi sur l'aménagement du territoire



DESA SA

Bureau technique

Etude, conception, ingénieur civil, direction des travaux, gestionnaire de déchetterie

Route de Berne 226
Case postale 111
1066 Epalinges
Tél. 021 310 03 28
Fax 021 310 03 16
www.desa-sa.ch
E-mail : info@desa-sa.ch



(LAT). Du coup, les 3900 m² de terrain utilisés ont été compensés sur la commune de Chavannes-de-Bogis. Installée sur la propriété d'un agriculteur ne souhaitant pas vendre, la parcelle a été mise à disposition de la commune pour 49 ans en droit distinct permanent (DDP). Le site choisi se trouve sur un marais qu'il a fallu stabiliser avec l'apport de 12000 tonnes de remblais sur 1,5 m de profondeur. En dépit d'une ligne à haute tension sur son périmètre, le terrain ne comportait aucune alimentation électrique, ni eau, ni collecteur d'eaux usées. On estime qu'il aurait fallu investir un demi-million de francs supplémentaires pour mettre en œuvre l'apport d'électricité. Ainsi, trente-six panneaux solaires photovoltaïques et vingt-quatre batteries de 150 kilos chacune fournissent 9000 watts et 16 ampères, tandis qu'une

génératrice d'appoint supplée d'éventuels besoins. Cette énergie verte assure en outre le fonctionnement d'un WC doublé d'une mini-station d'épuration enterrée sous le vaste espace d'accès des utilisateurs. Les eaux claires sont déversées dans un ruisseau voisin et une zone écologique a été aménagée. Demandé par Pro Natura qui l'a payé et en assure l'entretien, le lieu, fréquenté par des grenouilles, est protégé.

Des statistiques pointues

Le fonctionnement des barrières (accès avec badge obligatoire), des candélabres, des benches, du couvert et du local du gardien est également assuré en énergie électrique par les panneaux solaires. L'automatisation des portes d'accès permet de sécuriser la déchetterie et de comptabiliser les entrées, fournis-

sant ainsi des statistiques pointues pour optimiser la gestion du gardiennage, la gestion administrative étant assurée par Desa SA, spécialiste des centres de tri. La nouvelle installation offre quarante containers pour les petits déchets ainsi que dix bennes (de 24 à 35 m³) qui vont être renouvelées prochainement. En outre, deux compacteurs sont en service et la déchetterie propose une cinquantaine de types de tri différents, ainsi qu'une petite brocante ouverte à tous les utilisateurs (livres, jouets, etc.).

gdo

RAMASSAGE À DOMICILE

Dès l'automne, la société gestionnaire proposera un service de ramassage à domicile pour les personnes ne pouvant se rendre dans une déchetterie. La déchetterie gère 1497 tonnes de déchets par année et comptabilise quelque 34900 passages annuels.

PERSONNEL PROTÉGÉ

Quatre employés assurent le service, mais pas plus de 20 heures maximum de présence du personnel sur le site sont autorisées. Cette restriction est imposée par le règlement de l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) car la zone d'implantation se situe sous une ligne à haute tension.

JEAN-PIERRE STREIT

Plantation de plants forestiers et ornementaux
Création d'une rampe d'accès et d'un
muret de soutènement

Réalisation de l'arrosage automatique

Ch. en Trembley 1

1295 Mies

Tél. 022 779 14 90

Mobile: 079 449 56 23

E-mail: jean-pierre-streit@bluewin.ch



SEDELEC SA, Succursale de la Côte
Installations électriques courant fort
et courant faible

Ch. de la Bichette 3

1267 Vich

Tél. 022 369 20 80

Fax 022 369 20 81

E-mail: info@sedelec.ch

Web: www.sedelec.ch

